



SYNTHÈSE

MEYRIN

Diagnostic social centré sur les besoins des jeunes et des familles vivant à Meyrin

Association AIDEC, Ville de Meyrin

Mai 2023



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Projet soutenu dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain du canton de Genève.

POST TENEBRAS LUX

→ Objectifs du diagnostic

Face à l'augmentation significative du nombre d'habitant-e-s et à une détérioration des indicateurs de précarité concernant la commune et ses sous-secteurs, ajoutée aux préoccupations concernant les conséquences durables de la crise sanitaire, il est devenu impératif de **mettre à jour les connaissances co-construites de la situation sociale locale**¹. En collaboration avec d'autres services de l'administration municipale et ses partenaires, le Service du Développement social et emploi (DSE) de la Ville de Meyrin a donc entrepris des démarches afin de réaliser un diagnostic centré sur les besoins des jeunes et des familles. Ces deux groupes, qui ont été particulièrement touchés par la pandémie²³, représentent le segment de population ayant connu la plus forte croissance liée au développement urbain.

L'objectif de ce diagnostic est de **croiser les constats** issus de l'**évolution des indicateurs statistiques**, les **perspectives et l'expertise des acteur-trice-s de terrain**, en première ligne face aux **transformations sociales en cours**, ainsi que les **expériences vécues par les jeunes et les parents résidant dans la commune**. Cette approche vise à identifier les **principaux besoins et lacunes émergentes** en termes de structures, d'aménagements, de services et d'activités, tout en proposant des premières **pistes de recommandations**.

Les premières démarches pour réaliser le diagnostic ont été initiées en septembre 2021. En février 2022, l'association AIDEC a été mandatée pour accompagner le processus, analyser les données collectées et rédiger le rapport. Au total, plus de **230 personnes** ont été consultées par le biais de questionnaires et/ou d'entretiens individuels ou collectifs. Parmi eux, 90 jeunes, 80 parents, 56 acteur-trice-s professionnel-le-s et 8 acteur-trice-s associatifs.

→ Contexte socioéconomique général

Ces dernières années, la commune de Meyrin a subi une **forte expansion urbaine**. La population résidante est passée de 22'221 habitant-e-s en 2012 à 26'372 habitant-e-s en 2021⁴. Cette croissance est principalement attribuable à la construction de l'écoquartier des Vergers. On constate notamment l'installation de nombreuses familles avec de jeunes enfants, ce qui a entraîné une **augmentation de 30% de la population âgée de 0 à 19 ans entre 2012 et 2021**, passant de 4'702 à 6'113 jeunes, selon les données de l'OCSTAT. Parallèlement, les autres groupes d'âge ont également augmenté de 16%. Cette croissance est bien plus soutenue que celle observée dans le reste du canton de Genève.

Meyrin se distingue aussi par son caractère cosmopolite. En 2022, Meyrin était la deuxième commune du canton de Genève, après la Ville de Vernier, avec le plus **haut taux d'élèves allophones** (59,6%, contre une moyenne cantonale de 48,2%).

¹ Nora Bernardi, *Intégr-actions meyrinoises*, Ville de Meyrin, 2016 ; Sandrine Crot et al., *Rapport de Diagnostic social*, Ville de Meyrin, 2011 ; Julien Hertig et Patricia Albert, *Diagnostic: La présence des jeunes dans l'espace public à Meyrin Regard des acteurs professionnels de la commune 2010-2011*, Ville de Meyrin, 2012.

² Robin Tillmann et al., *Effets de la pandémie de coronavirus et du semi-confinement sur les conditions de vie: une analyse de l'enquête «COVID-19» du Panel suisse de ménages selon les catégories de revenu*, Lausanne, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS), 2021.

³ Viviane Richard et al., « Impact of the COVID-19 Pandemic on Children and Adolescents: Determinants and Association with Quality of Life and Mental Health—a Cross-sectional Study », *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 2023, vol. 17, n° 1, p. 17.

⁴ Source : Atlas statistique du canton de Genève et de la région transfrontalière OCSTAT (en ligne).

Parallèlement, les indicateurs de précarité révèlent un niveau global de précarité plus élevé en comparaison cantonale. Meyrin se classe **parmi les cinq communes présentant de manière persistante le plus grand nombre de critères de précarité selon les rapports du CATI-GE**⁵. Les tendances mises en lumière par ces rapports se poursuivent d'après les données les plus récentes. Mais est-ce que l'on peut en conclure que la situation se détériore ou est-ce qu'elle est stable ? Sur le plan communal, l'évolution dans le temps est **relativement stable** en ce qui concerne la **proportion d'élèves issus de milieux modestes ou défavorisés**, le **revenu médian** et la **part des bas revenus**. Cependant, on observe une **augmentation** du nombre de **résidents bénéficiant de subventions au logement** (de manière plus marquée que la moyenne cantonale) et de **l'aide économique de l'Hospice général** (notamment en raison de la crise sanitaire, dépassant la moyenne cantonale), ainsi qu'une **augmentation du nombre de chômeurs inscrits** (également en raison de la crise sanitaire, évolution similaire à ce qui a été constaté dans le reste du canton). Ces indicateurs semblent révéler une population **sensible aux fluctuations conjoncturelles**.

En examinant la situation au niveau des sous-secteurs, on constate une **concentration des quatre facteurs, ou plus, de précarité**, principalement dans le **sous-secteur de Prulay**, qui abrite un nombre élevé de logements HBM (Habitations bon marché) et, dans une moindre mesure, dans le **sous-secteur de Feuillasse**. Ces deux sous-secteurs représentent ensemble un peu plus d'un tiers de la population de Meyrin. Le sous-secteur de Cointrin-Les Ailes est également concerné, mais cela s'explique en grande partie par l'ouverture d'un EMS (Établissement médico-social) dans une zone avec une population relativement moins nombreuse⁶.

→ Comment vont les jeunes et les familles ?

Ce diagnostic met en évidence la **bonne qualité de vie** des jeunes et des familles. Une **large gamme de ressources** est disponible, avec un **service social communal proactif**, à l'écoute des résidents et jouissant d'une bonne réputation. Les **espaces urbains favorisent les rencontres** et offrent une grande variété **d'activités sportives et culturelles** pour les jeunes et les moins jeunes. Les jeunes apprécient le fait de **ne pas être anonymes dans la ville** car tout le monde se connaît. **Les structures de la petite enfance sont innovantes** et permettent aux familles qui ne disposent pas de places d'accueil de bénéficier de certaines prestations. La présence de nombreuses **associations** œuvrant pour le bien-être des quartiers contribue à garantir la cohésion sociale et l'intégration. **Les caractéristiques géographiques de Meyrin favorisent également le bien-être**. La nature est présente à proximité, offrant une vue dégagée, tout en étant proche du centre de Genève grâce au tramway (bien que de nombreuses personnes interrogées souhaitent une augmentation de la fréquence des transports en commun). Pour les familles en situation de précarité, s'installer à Meyrin a souvent représenté une amélioration de leur qualité de vie.

Cependant, il existe des **besoins auxquels les infrastructures, institutions et services existants ont du mal à répondre**.

Pour ce diagnostic quatre "grands défis" ont été identifiés pour chaque groupe (familles, jeunes) à partir de l'analyse croisée de plusieurs sources de données⁷.

La partie « Familles » se réfère aux quatre défis en lien avec la petite enfance (0-4 ans) ainsi qu'aux enfants en âge scolaire (4-15 ans) quand le point de vue des parents est pris en considération.

La partie « Jeunes » se réfère aux quatre défis en lien avec les enfants et jeunes en âge scolaire (4-15 ans) quand le point de vue des enfants/jeunes est pris en considération, ainsi qu'à la jeunesse en général (subdivisée en : préadolescence de 10 à 12 ans, adolescence de 13 à 17 ans et jeunes adultes 18 à 25 ans).

⁵ Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE), *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève. Politique de cohésion sociale en milieu urbain. Rapport 2011*, Genève, Université de Genève, 2011 ; Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE), *Analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain. Rapport 2014*, Genève, Université de Genève, 2014 ; Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE), *Analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain. Rapport 2020*, Genève, Université de Genève et Haute école de gestion de la HES-SO Genève, 2020.

⁶ Les données du rapport CATI-GE 2020 diffèrent légèrement des données CATI-GE en ligne. Lire le rapport intégral pour plus de détails.

⁷ Les défis ont été identifiés en se basant sur plusieurs types d'analyse :

- L'analyse des transcriptions et synthèses des entretiens avec les professionnel-le-s et avec les 10 familles « précaires » (pour identifier les problèmes le plus « saillants » considérés problématiques et prioritaires par plusieurs acteurs), en tenant compte des perspectives des personnes interviewées (est-ce que la personne avait un point de vue « tout public » ou alors « public précaire » ?)

-La comparaison des indicateurs statistiques portant sur Meyrin et sur l'ensemble du canton (pour identifier les problèmes dont l'intensité ou l'évolution est spécifique à Meyrin.)

-L'analyse des données récoltées auprès du grand public avec les questionnaires.

→ Principaux défis pour les familles

DEFI 1 (F:1) : Manque de places d'accueil et besoin de solutions de garde plus accessibles et flexibles

- L'offre de places d'accueil dans les structures de la petite enfance est inférieure en comparaison à la moyenne cantonale. Malgré l'augmentation de l'offre de places dans des structures de la petite enfance à Meyrin, afin de répondre à la croissance démographique des enfants d'âge préscolaire, **la création de nouvelles places n'a pas résolu le problème initial de pénurie**. En outre, **le nombre d'inscriptions sur la liste d'attente s'est accru à un rythme plus important que la croissance démographique** en raison des nouveaux besoins des parents, l'évolution du coût de la vie et du marché du travail. L'absence de solutions de garde adéquates constitue un obstacle à la sortie de l'aide sociale et/ou à la concrétisation d'un projet professionnel pour les familles touchées par la précarité.
- Des problèmes liés aux **coûts** et au **manque de souplesse** des solutions de garde sont également relevés.
- Pour les enfants en âge scolaire, des difficultés **d'accès au GIAP** ainsi qu'aux **devoirs surveillés/aide aux devoirs** sont soulignées (**coûts, inscription trop complexe**). De plus, on constate que **les restaurants scolaires auraient besoin de plus d'espace**.

DEFI 2 (F:2) : Préoccupations croissantes concernant les problèmes de développement psychosocial chez les enfants

- Les travailleurs-euses de terrain constatent une **augmentation des cas d'enfants présentant des retards de développement, quand ils n'ont pas bénéficié d'une socialisation et/ou d'une stimulation** adéquate avant leur entrée à l'école primaire (hausse des orientations vers des bilans OMP). Cette situation est principalement attribuée aux effets de la crise sanitaire et à l'exposition excessive des enfants aux écrans.
- Les activités d'encouragement précoce dans les crèches et les lieux d'accueil parents-enfants, tels que la Marelle, devraient contribuer à prévenir ces problèmes. Cependant, **toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources** et n'ont **pas un accès équitable aux solutions existantes**. De plus, les ressources disponibles ne sont pas toujours suffisantes en termes d'horaires flexibles et de diversification de l'offre, alors que la plupart ont dû être fermées pendant la pandémie.
- Les **difficultés liées à une utilisation problématique des écrans** persistent tout au long de la scolarité. **Sensibiliser les parents** à cette problématique est complexe car **les parents qui participent aux événements de sensibilisation ne sont pas nécessairement les plus concernés**.
- Parallèlement, une **augmentation du nombre d'enfants** présentant des **troubles du langage, de l'attention** ou de **l'apprentissage** est observée à l'école et dans les structures de loisirs. Cela apparaît avec des besoins en orientation et en soutien chez les parents ainsi que chez certains professionnel-le-s.
- Le **manque de spécialistes tels que des logopédistes et des psychologues sur le territoire** complique le suivi de ces enfants et impacte la vie des familles, souvent déjà précarisées, qui doivent faire face à des difficultés supplémentaires.

DEFI 3 (F :3) : Isolement social des familles

- La situation d'isolement de certaines femmes **sans emploi** ou, au contraire, **travaillant beaucoup** et ayant **peu de temps libre**, combinée à une **maîtrise limitée du français**, suscite des inquiétudes. Si les parents ayant des enfants scolarisés et maîtrisant couramment le français parviennent facilement à obtenir des informations, ces autres parents rencontrent des **difficultés pour y accéder**. Le problème réside souvent dans la **circulation et l'organisation de l'information** plutôt que dans son absence. **Une offre plus conséquente de cours de français avec un service de garde pour les enfants serait nécessaire**.
- Le besoin **d'améliorer certains lieux de rencontre en extérieur** et de fournir des **espaces de rencontre abrités**, pour davantage favoriser la création de liens sociaux, a été mis également en évidence.
- La **crise sanitaire a aggravé certaines situations d'isolement** social préexistantes.

DEFI 4 (F:4) : Précarité des familles et pandémie

- En raison de la pandémie, les familles **déjà précaires ont été fragilisées** et de **nouvelles familles ont basculé soudainement dans la précarité**. La pandémie a également entraîné une **augmentation de la souffrance liée au mal-logement**.
- Des situations de **précarité persistante**, résultant du cumul de facteurs de vulnérabilités (telles que la **monoparentalité**, le **manque de formation**, le manque de **solutions de garde**, les **connaissances limitées en langue**), ainsi que les difficultés d'accès et de **maintien du logement** ont été mises en lumière.
- Des cas de **non-recours** ou **d'accès difficile à certaines prestations et exonérations** destinées à lutter contre la pauvreté ont été constatés. Cela est dû à un **manque de connaissance** (incapacité à faire le tri dans les informations, barrières linguistiques, besoin d'intermédiation humaine), à une **non-demande** (honte, peur des conséquences, manque d'habitude) et à **d'autres difficultés liées au processus d'obtention de ces prestations** (complexité et lourdeur des démarches administratives, délais administratifs trop longs, éloignement des permanences juridiques spécifiques).

→ Principaux défis pour les jeunes

DEFI 1 (J :1) : Loisirs et activités pour les jeunes

- **Malgré une offre de loisirs variée, l'offre d'activités sportives est saturée** pour certaines tranches d'âge.
- Une **longue liste d'attente existe pour les activités sur inscription** de la Maison Vaudagne, ce qui limite la possibilité pour les enfants d'y participer.
- Le **manque de locaux** disponibles constitue un obstacle majeur pour les clubs et les associations, limitant ainsi leur capacité à proposer des activités.
- Il y a également un **manque d'offres de loisirs de consommation**, tels que des bars, des cinémas, etc., ainsi que des événements spécifiquement destinés aux jeunes.
- Certaines **activités de loisirs sont trop coûteuses**, ce qui rend leur accès difficile pour certains jeunes.
- Avec la pandémie, certains jeunes ont perdu **l'intérêt pour les activités de loisirs** habituelles et ont décroché de celles-ci.

DEFI 2 (J :2) : Besoin de davantage de locaux, d'aménagements et d'espaces de rencontre

- Les jeunes rencontrent parfois des **difficultés à trouver leur place dans l'espace public**, souvent réservé aux activités familiales.
- Les jeunes ont besoin de plus de **lieux inclusifs**, sans utilisation spécifique, où ils peuvent se rassembler et passer du temps sans être obligés de consommer, **sans déranger le voisinage et sans être expulsés**. Ces lieux devraient également être abrités pour les accueillir par mauvais temps.
- Malgré tout, les jeunes trouvent des **moyens de se retrouver** en utilisant souvent des **endroits qui ne leur sont pas initialement destinés**, ce qui entraîne **parfois des conflits**.
- Les jeunes expriment également le besoin de disposer de **davantage de locaux**, qu'ils soient encadrés ou non.

DEFI3 (J :3) : Comportements problématiques en croissance

- Les comportements problématiques des jeunes, tels que la **violence**, ou la vente et/ou la consommation de drogues, préoccupent certains parents et professionnel-le-s. Cependant, il convient de noter que les incivilités et violences verbales ou bagarres, restent **rares**. Les comportements les plus graves sont le fait d'un **petit nombre de jeunes**, ce qui ne reflète pas l'ensemble de la population des jeunes, mais contribue à stigmatiser les jeunes dans leur ensemble. De plus, il est important de **souligner que les actes d'incivilités ainsi que la vente ou la consommation de drogues sont moins fréquents à Meyrin que la moyenne cantonale** (bien que ces phénomènes soient en augmentation au cours des dernières années, selon les données du DLS⁸).

DEFI4 (J :4) : Les jeunes issus de familles défavorisées peinent de plus en plus à se projeter positivement dans l'avenir

- Au cours des dernières années, les parcours de **formation et d'emploi des jeunes ont été précarisés en raison de la pandémie**, entraînant des difficultés scolaires et un risque de décrochage lors de la transition vers la vie active. Cette situation apparaît dans un contexte où le **marché du travail devient de plus en plus compétitif**.
- Une **demande grandissante de soutien scolaire**, de la part des familles ayant des difficultés d'accès aux répétiteurs de l'ARA, (trop chers ou manque d'information) a été constatée.
- Les professionnel-le-s qui accompagnent les jeunes ont l'impression qu'il est **de plus en plus difficile de trouver une place d'apprentissage**, ce qui contribue à **démotiver les jeunes** et les empêche de se projeter dans l'avenir.
- Le **taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé** à Meyrin que la moyenne cantonale.
- Bien que des ressources existent (comme Transit, Point Jeunes, AOE), certains jeunes se sentent **désorientés** face à la multitude d'acteurs et de ressources disponibles. Ils ne comprennent pas toujours **quelle solution est la plus adaptée** à leur situation. De plus, certaines ressources impliquent des **démarches administratives complexes** ou nécessitent de se rendre à Genève, ce qui peut faire renoncer à y recourir. La pandémie a également rendu l'accès aux prestations et l'exercice des droits plus compliqués. Certains jeunes ont **perdu leur motivation et ont eu du mal à reprendre leur rythme après le confinement**.
- En raison de leur précarité économique, certains jeunes ont **été contraints de retourner vivre chez leurs parents** ou de **rester dans des situations familiales dysfonctionnelles** alors qu'ils avaient prévu de partir.

⁸ WISLER Dominique (COGINTA), Diagnostic Local de Sécurité 2020 (DLS2020). Partie générale et partie consacrée aux partenaires communaux, Genève, Département de la sécurité, de la population et de la santé DSPS, Corps de Police, 2020.

→ Recommandations

Pour favoriser une vision globale et stimuler la transversalité, les recommandations ne sont pas formulées en fonction des défis spécifiques ou des publics cibles. En effet, certaines recommandations permettent de répondre à plusieurs défis à la fois⁹.

Quatre axes de recommandations sont proposés.

Premièrement, il est important de prendre en compte les effets **simultanés de l'arrivée d'un grand nombre de résident-e-s** dans la commune (entraînant un besoin accru d'équipements et de services) et de la **crise sanitaire** (impliquant la fermeture d'équipements et de services essentiels pour les familles précaires). Ce contexte a exacerbé et créé de nouveaux besoins. Cela nous amène à proposer: l'axe 1 : **adaptation des ressources existantes à l'arrivée de nouveaux habitant-e-s, aux transformations sociales et aux nouvelles dynamiques urbaines** ; et l'axe 2 : **compenser les effets négatifs de la crise sanitaire**.

Deuxièmement, un autre ensemble de défis est lié au fait que certaines ressources, services et lieux existants ne sont pas suffisamment accessibles, appropriables et utilisables. Pour y remédier, l'axe 3 : **communication, proximité, proactivité et lutte contre le non-recours aux services et prestations** est proposé.

Enfin, il est essentiel de souligner que la précarité a été à la fois **créée et accentuée par la pandémie**. Elle constitue à la fois la cause et la conséquence de l'aggravation de nombreuses situations familiales et personnelles problématiques. C'est pourquoi l'axe 4 est dédié à la **lutte contre la précarité**.

AXE 1 : Adaptation des ressources existantes à l'arrivée de nouveaux habitant-e-s, aux transformations sociales et aux nouvelles dynamiques urbaines

Cet axe vise surtout au renforcement du dispositif existant, qui a déjà fait ses preuves et est déjà connu et apprécié par le public. Il propose également le développement de nouveaux aspects en complément de l'offre existante pour la renforcer de manière différente.

- a. **Amélioration des aménagements, équipements urbains et activités commerciales** (renforcer l'offre des transports publics, augmenter les équipements scolaires, continuer et renforcer la participation dans la conception des espaces publics en donnant plus de pouvoir d'agir aux jeunes).
- b. **Amélioration de la vie associative et des activités collectives** (dynamiser la vie associative, mettre davantage de salles à disposition des associations).
- c. **Familles : amélioration de l'offre de solutions d'accueil extrafamilial pour les enfants en âge préscolaire et développement de lieux d'accueil parents-enfants** (ouvrir de nouvelles structures de la petite enfance, étendre les horaires d'ouverture de la Marelle, développer davantage d'activités d'encouragement précoce et d'accueil parents-enfants - par exemple à la ludothèque, à la bibliothèque ou en lien avec les activités culturelles -, augmenter l'offre d'activités d'encouragement précoce pendant l'été, renforcer et pérenniser des projets comme « sur le chemin de l'école », augmenter la place dans les lieux de restauration, approfondir le diagnostic avec une étude sur les enfants ayant des besoins particuliers).
- d. **Familles : résoudre les problèmes liés aux ressources éloignées ou absentes sur le territoire** (développer une politique proactive favorisant l'installation de prestations publiques et privées - logopédistes, psychologues -, mise à disposition de locaux pour les services cantonaux ; réinstaurer le pédibus).
- e. **Jeunes : stimuler l'offre de loisirs extrascolaires et activités** (mettre en place un système de « chèques loisirs », augmenter l'offre d'activités sur inscription de la Maison Vaudagne, veiller à ce qu'il y ait des offres d'accueil libre de proximité dans les différents quartiers, pérenniser et augmenter les locaux en gestion accompagnée).

Certains besoins ponctuels (par exemple, lorsque la population d'un groupe d'âge est temporairement plus nombreuse, mais n'est pas vouée à le rester) peuvent être comblés par des projets à court et moyen terme. Par exemple, avec des acteurs de terrain complémentaires ou avec l'installation de bâtiments ou d'espaces transitoires (préfabriqué, installation éphémère, etc.).

⁹ Le rapport intégral rentre davantage dans les détails en offrant des exemples de ce qui se fait ailleurs et/ou des approfondissements.

AXE 2 : compenser les effets négatifs de la crise sanitaire

Des mesures seraient à mettre en place pour compenser les effets négatifs de la crise sanitaire. Un certain nombre d'entre elles sont basées sur le renforcement du dispositif existant.

- a. **Activités pour retisser les liens** (proposer davantage d'événements tout public comme le 1er août, Meyrin-Les-Bains, la Buvette « Le Relax »).
- b. **Familles : renforcement des ressources pour intervenir face aux défis de sous-socialisation et sous-stimulation des enfants et renforcer le soutien à la parentalité** (idem axe 1c).
- c. **Jeunes : prévenir la précarisation des trajectoires de scolarité** (élargir l'accès aux devoirs surveillés, renforcer le service social à l'école) **et renforcer le soutien à la parentalité** (pouvoir intervenir face à la surconsommation des écrans, par exemple avec des mesures telles que l'AEMO ou d'autres formes de soutien à la parentalité).
- d. **Jeunes : donner envie de rattracher aux activités de loisirs** (forum des activités de loisirs).
- e. **Lutter contre la précarité** (voir axe 4).

Le diagnostic s'est arrêté trop tôt pour savoir si ce qui a été observé était uniquement une situation transitoire ou bien un nouvel état durable. Il est pourtant important d'agir sur l'ensemble de ces facteurs avant d'en connaître la réponse, ceci pour éviter que la non-réponse devienne la cause de la prolongation dans le temps de certaines fragilisations.

AXE 3 : Communication, proximité, proactivités et lutte contre le non-recours aux services et prestations

Le diagnostic a mis en évidence la présence d'obstacles à l'utilisation des ressources existantes (que ce soit des prestations sociales, des services ou des lieux ressources).

- a. **Agir face à la non-connaissance** (diversifier l'information, créer davantage de lieux de centralisation de l'information, former et informer les travailleur-euse-s du réseau, « aller vers », promouvoir l'information par les pairs, service d'interprétariat et de traduction, aller davantage vers la logique de « guichet unique » et/ou multiplier des lieux tels que CGMM, promouvoir l'information par les pairs sur le modèle des « ambassadeurs de la santé » de Caritas)
- b. **Agir face à la non-demande et la non-réception** (simplifier les démarches administratives, favoriser l'automatisme de certaines prestations, augmenter l'offre de cours de français, prévoir des antennes locales de services cantonaux ou des guichets itinérants, trouver des prétextes pour aller à la rencontre des personnes dans le besoin).
- c. **Outils pour les individus** (ateliers d'éducation aux démarches administratives, davantage de cours de français et d'alphabétisation, soutien aux associations).

L'expérience de CGMM est vue comme un exemple qui fonctionne très bien. Selon les professionnel-le-s, il serait plus judicieux de réfléchir à recréer plusieurs autres lieux du même type, avec des équipes interdisciplinaires, dans d'autres quartiers de Meyrin.

AXE 4 : lutte contre la précarité

Un grand nombre de recommandations, apparaissant dans les autres axes, permettent également de lutter contre la précarité. Cependant des mesures spécifiques doivent également être prises.

- a. **Familles : renforcer les mesures favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale** (voir axe 1 c).
- b. **Familles : favoriser l'insertion professionnelle des parents** (lutte contre le racisme et les discriminations, mettre en place des projets combinant garde des enfants et emploi pour femmes, insertion sociale par le bénévolat, cours de français).
- c. **Jeunes : favoriser l'insertion professionnelle** (renforcer les liens avec les entreprises, programmes favorisant le travail sur l'estime de soi).
- d. **Jeunes : mettre en place des programmes de prévention pour prévenir des trajectoires de comportements problématiques pouvant avoir des répercussions sur l'insertion sociale et professionnelle** (prévention par les pairs).
- e. **Lutte contre le non-recours aux services et prestations** (voir axe 3).
- f. **Améliorer l'accès et le maintien du logement** (davantage de logements relais, quota pour les personnes ayant un lien étroit avec Meyrin, favoriser l'échange d'appartement).

Une approche de prévention de la détérioration des situations est d'autant plus importante que de nouvelles crises potentielles se profilent à l'horizon. Tandis que certaines franges de la population se remettent tout juste de la crise sanitaire, nous entrons dans une crise inflationniste à laquelle s'ajoutent de nouveaux flux migratoires.

Limites du diagnostic

Plusieurs précautions doivent être prises pour interpréter les résultats de ce diagnostic. Une description détaillée des méthodes et des limites se trouve dans la version intégrale du rapport.

Contributeur-trice-s

Mise en place et pilotage du diagnostic (Comité de pilotage) : Nathalie Leuenberger (Conseillère administrative, Ville de Meyrin), Stéphanie Baron-Levrat (co-responsable de service DSE, Ville de Meyrin), Laure Delieutraz (co-responsable de service DSE, Ville de Meyrin), Isabelle Kovacs (Co-responsable de service PEF, Ville de Meyrin), Elise Woirhaye (Responsable d'unité HG, CAS-Meyrin), Nadia Kleber (Responsable d'unité HG, CAS-Meyrin), Matthieu Forest (Coordinateur régional FASE).

Récolte données (Équipe projet et AIDEC-mandataire externe) : Luc Tonka (responsable de projets DSE, Ville de Meyrin, coordinateur du diagnostic pour la Ville de Meyrin), Christine Meyerhans (intervenante en action sociale communautaire DSE, Ville de Meyrin), Johan Baumier (travailleur social hors murs, Transit), Julia Castiglione (animatrice socio-culturelle Maison Vaudagne), Luna De Araujo (intervenante en action sociale communautaire DSE, Ville de Meyrin), Marie Tigroudja (co-responsable du service PEF, Ville de Meyrin), Oumar Franzen (assistant de direction DSE, Ville de Meyrin), Adelyne Gagliardi-Simeth (assistante de direction DSE, Ville de Meyrin), Vanessa Grivel (travailleuse sociale hors murs, Transit), Sonia Miny (médiatrice culturelle, AIDEC), Sylvain Froidevaux (anthropologue, AIDEC), Liala Consoli (sociologue, coordinatrice du diagnostic pour l'association AIDEC).

Analyses et rédaction du rapport (AIDEC-mandataire externe) : Liala Consoli (sociologue, coordinatrice du diagnostic pour l'association AIDEC), Sonia Miny (médiatrice culturelle, AIDEC), Sylvain Froidevaux (anthropologue, AIDEC).

Contact AIDEC : www.aidec.ch info@aidec.ch